



Bulletin d'adhésion
Membre du VCA 2022



Le montant de la cotisation 2022 du VCA est de 30 €.
(Sans modification depuis l'année dernière)

L'adhésion en tant que 'membre du VCA' concerne :

1. les conjointes et conjoints des adhérents VCA-FFCT et les amies et les amis de l'association qui veulent la soutenir et partager nos activités hors pratique sportives.
2. Les cyclistes pratiquants adhérents à un autre club FFCT ou à un club affilié à une autre fédération sportive (FFC, Triathlon, Duathlon...). Dans ce cas, prière de joindre une copie de votre licence 2022 à ce bulletin qui atteste que vous êtes couvert par une assurance spécifique à la pratique du vélo.

Nom : _____ **Prénom :** _____

Les rubriques suivantes ne sont à renseigner pour une première adhésion au VCA ou, dans le cas d'un renouvellement, que si des modifications depuis l'année dernière sont intervenues.

Adresse postale : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Adresse électronique : _____ @ _____

Téléphone portable : _____ **Téléphone fixe :** _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Pour les cyclistes pratiquants :

Pratiques du vélo : (plusieurs réponses possibles)

ROUTE VTT Mode de traction : Musculaire :
Assistance Electrique :

Abonnement à la revue fédérale 'cyclotourisme' :
Rajoutez 25 € au montant de la cotisation.

Votre total 2022 : _____
Paiement : virement chèque espèces

Fait à : _____, le _____
Signature :